



Acquisition d'un terrain mitoyen au notre

Par **dlaunay**, le **10/07/2011** à **23:19**

Bonjour,

Nous venons d'apprendre que le terrain mitoyen au notre avait été vendu aux enchères. Nous n'avons jamais été mis au courant de cette vente et de la possibilité d'acquérir ce terrain.

est-ce légal ?

Un grand merci pour votre réponse.

Claire&David Launay

Par **amajuris**, le **11/07/2011** à **14:41**

bjr,

tout à fait, le fait d'être mitoyen ne donne pas de droit de préemption.

le propriétaire d'un terrain peut vendre à qui il veut sous réserve des droits de préemption de certains organismes (communes, SAFER...).

cdt